

**SESSIONI URDINARIA DI U 16 DI NUVEMBRE DI U 2022**

**N° 2022 /M3/38**

**QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA LEA FERRANDI  
PÀ U GRUPPU « AVVENE GHJUSTU È RESILITENTE », À L'ATTINZIONE DI U  
PRESIDENTE  
DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU**

**Ughjettu : Prise en charge des mineurs non-accompagnés**

Madame la Présidente, Monsieur le Président du conseil exécutif, mes chers collègues.

Je souhaite attirer l'attention du Conseil exécutif sur une question injustement ignorée. Je veux vous parler du sort des mineurs non accompagnés dont notre île a la responsabilité.

En Corse, environ 160 mineurs avec mesures de placement sont hébergés dans le cadre de la Protection de l'enfance. A ce nombre devrait s'ajouter, dans un cadre défini nationalement, une cinquantaine de mineurs non accompagnés selon le principe de la péréquation nationale de "partage" des enfants étrangers. Les MNA sont des enfants étrangers isolés qui se trouvent sur le sol français. En vertu de la loi et de la Convention internationale des droits de l'enfant, l'autorité publique est tenue de s'occuper d'eux, puisqu'ils sont mineurs avant d'être migrants.

Ces enfants n'ont plus rien, ni repères, ni aide, ni compassion. Leur pays, ils ne le connaissent plus et doivent en adopter un nouveau.

La Corse est censée accueillir cinquante mineurs étrangers isolés par an. Or, elle n'en accueille qu'une infime partie : la Collectivité de Corse préfère payer leur prise en

charge onéreuse sur le continent, notamment dans la ville de Tours, plutôt que de se doter d'infrastructures pour les accueillir dignement.

La Corse n'assume donc ses responsabilités qu'à moitié. On réoriente ces jeunes défavorisés ailleurs comme si l'on n'en voulait pas, comme s'ils étaient problématiques. La Corse, qui continue à se prévaloir d'être une terre d'accueil, n'accompagne même pas ces quelques dizaines d'enfants.

Respecter les droits de l'homme, faire de notre territoire une véritable terre d'accueil, d'entraide et d'amour : voilà ce que nous attendons de vous. La Corse peut devenir un territoire "pilote" dans le domaine social au niveau de la France voire de l'Europe. A condition d'entendre les revendications des professionnels de l'aide sociale à l'enfance qui manquent cruellement de moyens.

C'est ainsi que je vous pose la question : la collectivité de Corse peut-elle envisager la modernisation et le développement d'infrastructures ainsi que la formation de personnel spécialisé dans le domaine de la prise en charge sociale nécessaire pour accueillir humainement ces mineurs étrangers isolés ?

Arringrazià vi.